

damentaux du système. Il est question du lancement d'un satellite. Au comité, j'ai posé des questions sur l'espace interplanétaire, chose que la plupart des gens ne saisissent pas très bien. J'ai demandé s'il y avait suffisamment de place là-haut, car il semble que l'espace y soit passablement restreint. On m'a répondu qu'il l'était assurément, mais qu'il ne serait pas difficile pour le Canada à l'heure actuelle d'obtenir, après recours aux méthodes d'enregistrement internationales requises auprès de l'Union des communications internationales, un point d'amarrage pour notre satellite. Même si le ministre a pris cette réponse au pied de la lettre, le comité ne doit pas nécessairement la considérer comme parole d'évangile, je pense. Chose sûre, nous sommes d'avis que nous aurons l'espace voulu là-haut pour notre satellite, mais il n'est que juste de dire qu'à l'heure actuelle nous n'en avons pas. La situation a peut-être changé, mais elle en était là lors de la séance du comité. Il y a peut-être eu des ententes internationales aux fins de réserver une place pour notre satellite.

Ce à quoi il faut songer aussi dans toute entente internationale, c'est à la question des fréquences de diffusion, chose dont les Canadiens et les députés ne se rendent peut-être pas compte. Il se peut très bien que ceux qui ont conçu le projet se soient tellement laissés emballer par la grandeur de cette idée qu'ils n'en ont pas vu les difficultés. Il est grand temps que nous examinions la question soigneusement au comité.

Le soir où nous avons étudié l'affaire au comité, j'ai signalé que les autorités américaines étaient d'avis qu'un réseau national par satellite aux États-Unis était trop onéreux pour le pays. Les Américains trouvent cela trop coûteux pour eux, mais nous, nous ne croyons pas qu'un satellite nous revienne trop cher. Les États-Unis n'ont pas l'habitude de trop regarder à la dépense. Pour instaurer ce réseau, il nous en coûtera sûrement autant qu'il en aurait coûté aux États-Unis. Il ne s'agit pas simplement de mettre un satellite sur orbite; il faut songer également aux stations terrestres. Bien que nous en ayons un certain nombre, il semble qu'elles ne puissent pas servir à la transmission par satellite et qu'il nous faudra en aménager d'autres. De l'avis des spécialistes du ministère intéressé, le programme ne coûtera que de 50 à 60 millions de dollars. A vrai dire, ces chiffres me laissent plutôt sceptique, car au dire des gens en dehors du gouvernement le coût d'un tel réseau sera d'au moins 200 millions par année. Dans ce cas, même si un tel réseau est une chose enviable, le Canada ne peut sûrement pas se payer ce luxe.

[M. Stewart (Cochrane).]

Si j'ai soulevé ces questions, monsieur l'Orateur, c'est qu'au lieu de discuter de la meilleure façon d'organiser la Société envisagée, nous devrions, à mon avis, déférer immédiatement toute la question au comité, afin de pouvoir y consulter des spécialistes. Ni le ministre ni aucun autre député ne voudraient que nous nous laissions entraîner dans une mauvaise affaire par des gens qui sont peut-être de bonne foi mais incomplètement renseignés. C'est à nous qu'il appartient d'examiner la question, beaucoup plus sérieusement que nous l'avons fait jusqu'ici.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, puis-je faire un peu d'histoire à l'intention du ministre, car il me semble qu'il réédite dans cette loi l'erreur tragique commise par le gouvernement conservateur de 1934 lorsqu'il présenta la loi sur la Banque du Canada. Le gouvernement de l'époque, en créant la Banque du Canada, avait prévu l'émission de parts destinées au public en général. Cela avait suscité une grande controverse et l'on avait fait remarquer, tout comme on l'a fait remarquer au ministre dans ce débat, qu'il était d'une importance primordiale pour les intérêts du pays de voir la nation contrôler ses institutions financières. Le gouvernement libéral de 1936 décréta que la Banque du Canada détiendrait 51 p. 100 des actions et que le public se partagerait le reste. En fait, le gouvernement du Canada détenait les actions de la Banque. En 1938, si j'ai bonne mémoire, la Banque du Canada devint la propriété exclusive de l'État, donc du peuple canadien. Il y avait de bonnes raisons pour l'exiger, tout comme il y a une excellente raison pour dire que la Société de télécommunications par satellite doit appartenir entièrement aux Canadiens. Les mêmes difficultés qui s'offrent à la Banque du Canada s'abattront sur ce tabouret à trois pattes, selon l'expression du ministre. Cet organisme pourrait devenir une troïka dont chacun des trois chevaux tirerait de son côté. Le ministre crée un organisme voué à l'échec, peu importe de quel point de vue on l'envisage.

• (4.00 p.m.)

Je n'appuie pas l'amendement du député de Selkirk (M. Schreyer) parce que j'ai des griefs à formuler à propos de la propriété privée par opposition à la propriété publique ou mixte. Ce n'est pas mon argument. Dans ce cas-ci, les raisons en faveur de la propriété publique sont tellement fortes que le ministre devrait les comprendre et les accepter. Je peux songer à plusieurs cas où je serais en faveur de la propriété mixte et à certains cas